



COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

DELIBERATION N°2026/26

FINANCES : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)
RAPPORTEUR : Madame Nicole CHEVALIER, Présidente du SyMPaC

VU

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Les statuts du syndicat mixte ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le Règlement Budgétaire et Financier afin de préciser les règles de gestion budgétaire et comptable applicables au syndicat et de les adapter à l'organisation administrative actuelle ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier du syndicat mixte, annexé à la présente délibération.

Article 2 :

Le Règlement Budgétaire et Financier révisé fixe les règles relatives notamment :

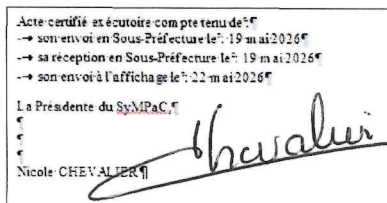
- à la préparation et à l'exécution du budget,
- à la gestion pluriannuelle des investissements le cas échéant,
- aux procédures d'engagement et de mandatement des dépenses,
- aux modalités de gestion des recettes,
- aux règles de gestion financière interne.

Article 3 :

Le Règlement Budgétaire et Financier révisé entre en vigueur à compter de la date d'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur/Madame le Président est chargé(e) de l'exécution de la présente délibération



ADOpte A L'UNANIMITE
La Présidente du SyMPaC,

Nicole CHEVALIER

COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

Le onze mai de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC puis de Madame CHEVALIER pour l'élection du Président (en tant que doyenne de l'assemblée) et Présidente élue en cours de séance puis de Monsieur HAMY pour le vote du Compte Financier Unique (CFU).

Etaient présents :

Mmes Christine ALEXANDRE, Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Faustine MALIAR, Caroline MATRAT, Corinne NOEL, MM. Bernard DELALIN, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, DE SAINT JUST Blaise, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, Virginie, GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés :

MM. Benjamin DOUAY (pouvoir Mr HAMY), Philippe MIGNONET, Albert ROUSSEZ (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme BOURGOIS Catherine (pouvoir Mr PLANQUE), MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Christophe DUPONT (pouvoir Mr LOQUET), Christophe HENARD (pouvoir Mr GUILBERT) (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient absents :

M. Eric BAHEUX (Grand Calais Terres & Mers) ;

Secrétaire de séance : Madame Christine ALEXANDRE